

# Note de synthèse – budget primitif 2021

## BUDGET PRINCIPAL

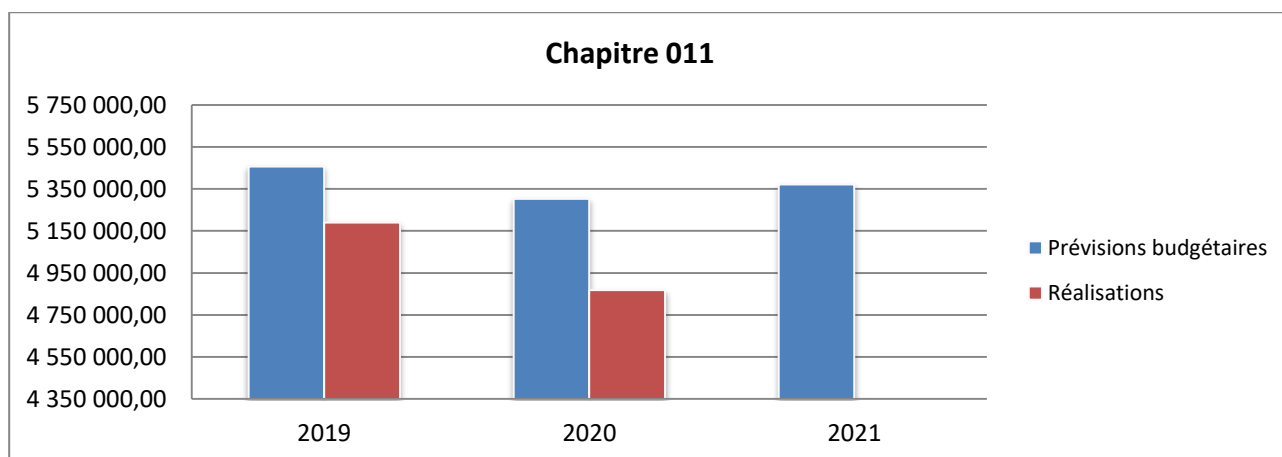
Le projet de budget primitif est proposé au vote du Conseil Municipal dans sa séance du 11 mars 2021. Le débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget, a eu lieu le 18 février 2021 respectant ainsi le délai réglementaire fixé à 2 mois maximum entre ces deux évènements.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le chiffre de la population légale est fixé à 17 414 habitants<sup>1</sup>

## Dépense de la section de fonctionnement

### Chapitre 011 : charges à caractère général

montant proposé au vote du conseil municipal : **5 371 276 €** soit + 10,32% par rapport au réalisé 2020

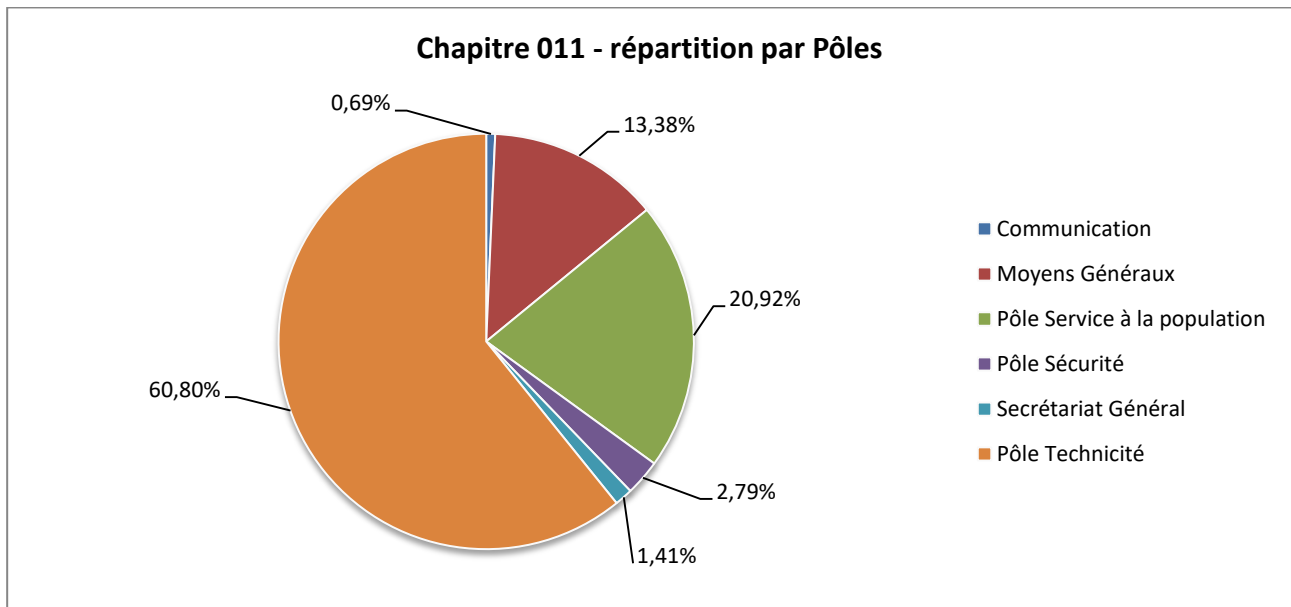


L'augmentation constatée entre le réalisé 2020 et la prévision 2021 doit s'analyser au regard du ralentissement conséquent en 2020 de l'activité des services municipaux en raison de la crise sanitaire.

Les principales dépenses attendues en 2021 sont les suivantes :

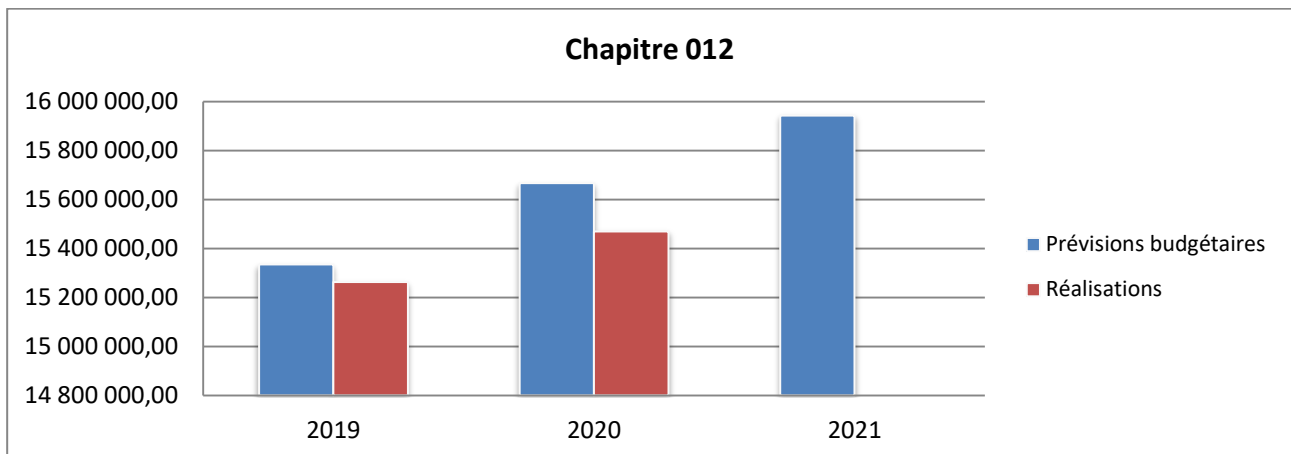
- Les fluides (eau, électricité, gaz, carburant) ..... 1 265 K€
- Entretien de l'éclairage public ..... 450 K€
- Produits d'alimentation pour les cantines scolaires..... 300 K€
- Acquisition de petits matériels ..... 293 K€
- Contrats d'assurances (patrimoine, flotte, personnel,...) ..... 234 K€
- Locations (CTM, poste de police) ..... 239 K€
- Entretien des espaces verts ..... 270 K€
- Entretien de nettoyage des bâtiments municipaux ..... 229 K€

<sup>1</sup> Chiffre INSEE de décembre 2020



### Chapitre 012 : charges de personnel

montant proposé au vote du conseil municipal : **15 942 435 €** soit + 3,06% par rapport au réalisé 2020



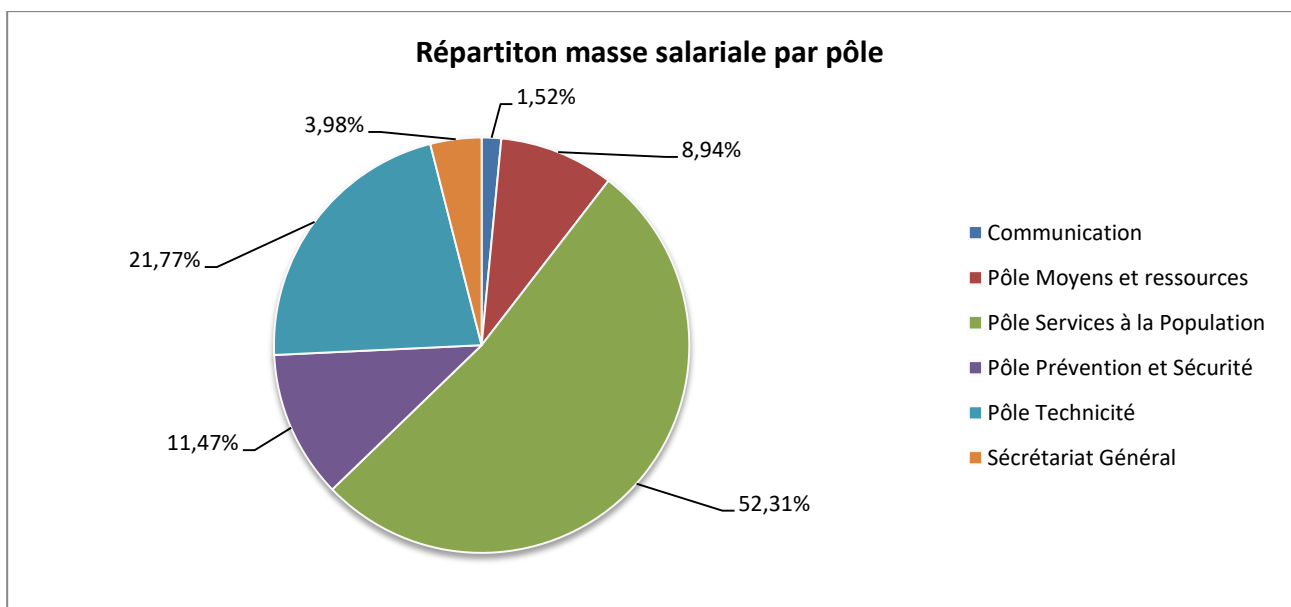
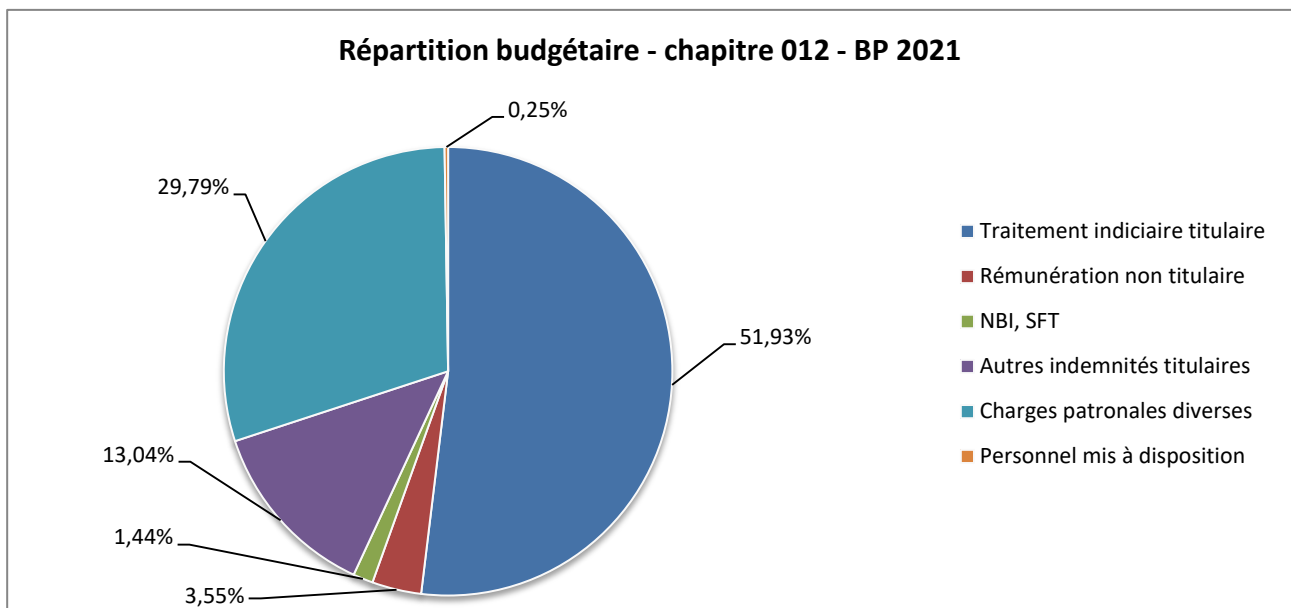
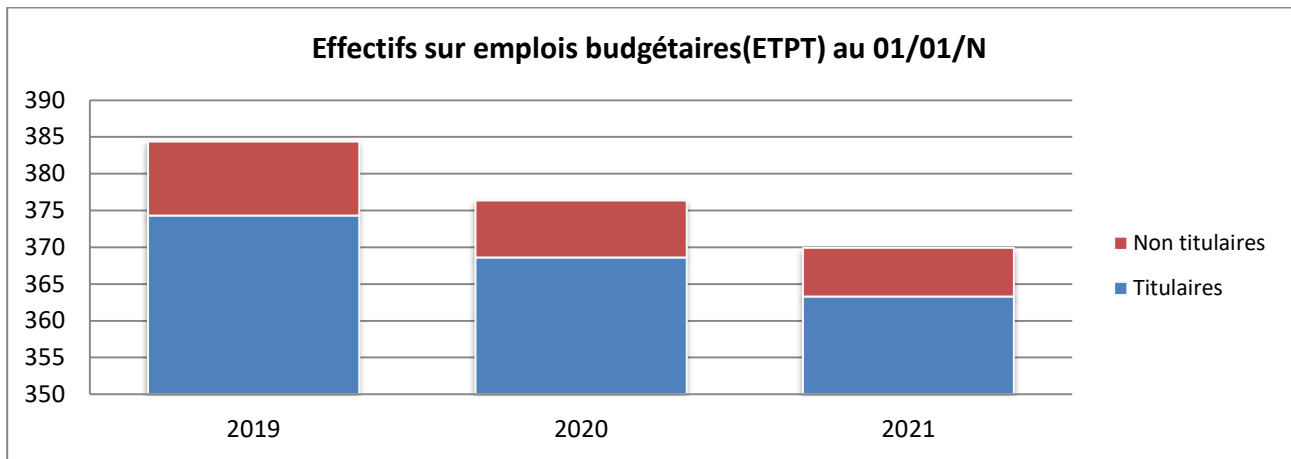
Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le nombre d'agents municipaux en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) est de 369,90 dont 6,60 agents non titulaires (voir annexe IV C.1 du document budgétaire).

Le montant proposé au vote du conseil municipal tient compte des actions suivantes :

- recrutement de 2 agents d'encadrement sur le pôle technicité,
- recrutement d'un nouvel agent de police municipale,
- Avancements de grade et d'échelon,
- Mise en œuvre d'une politique d'action sociale (CNAS)

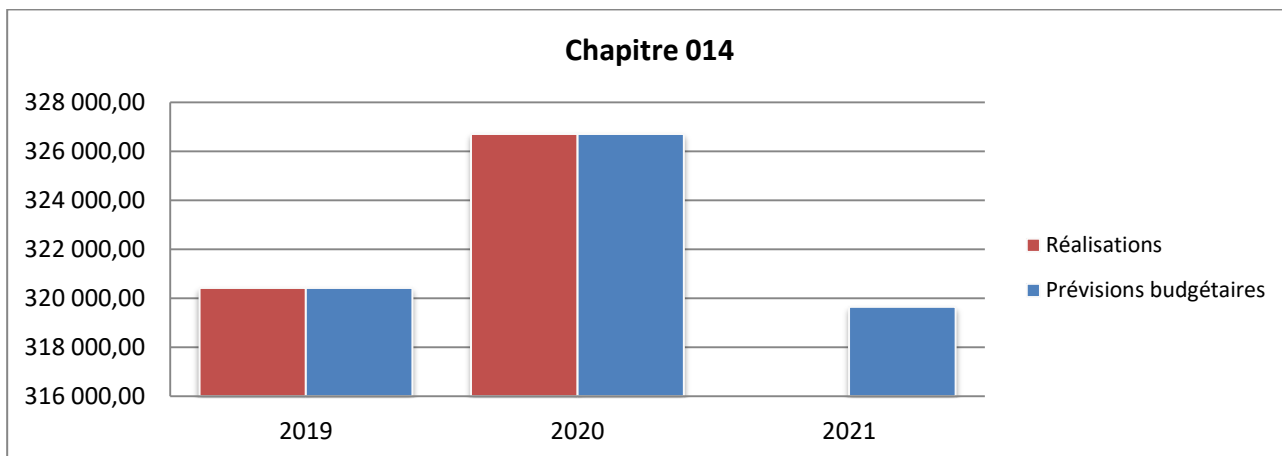
Des départs à la retraite sont à prévoir au cours de cette année :

- service entretien : 2 agents
- Pôle sécurité : 2 agents (CLSPD)
- service de la restauration scolaire : 1 agent
- services techniques : 4 agents
- service des sports : 1 agent (ATSEM)



**Chapitre 014 : atténuation de produit**

montant proposé au vote du conseil municipal : **319 651 €** soit -2,16% par rapport au réalisé 2020

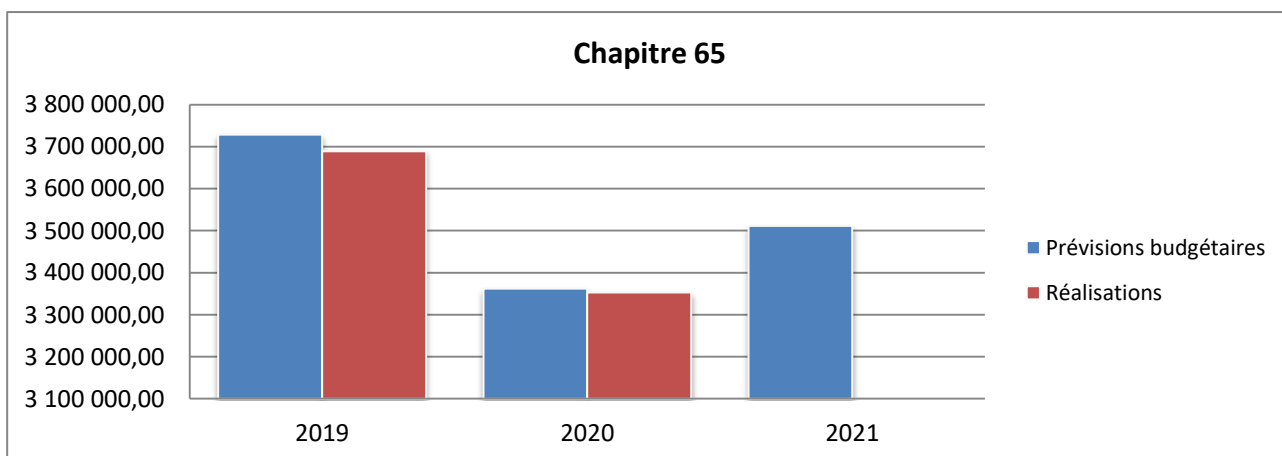


Ce chapitre comptabilise le prélèvement opéré par l'Etat sur les ressources fiscales de la commune pour déficit de logements sociaux (article 55 de la loi SRU). Pour l'année 2020, la commune n'en disposait que de 19,14 % alors que l'obligation légale est fixée à 25%. Le prélèvement correspondant était de 155 531 €<sup>2</sup>. Une somme prévisionnelle de 160 601 € est inscrite en 2021.

Une somme estimative de 159 050 est inscrite au titre de la contribution communale au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales<sup>3</sup>.

#### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

montant proposé au vote du conseil municipal : **3 512 014 €** soit +4,74% par rapport au réalisé 2020



Les indemnités versées aux élus représentent une somme de 177 K€ (charges sociales et frais de formation compris).

La participation communale obligatoire au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est de 790 344 €, soit une augmentation de + 47 485 € (+6,84%) par rapport à 2020.

La subvention destinée au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale est fixée à 1 580 000 €, soit en hausse de 115 K€ (+7,85% par rapport à 2020).

La participation au fonctionnement de l'école privée Charles de Foucauld est de 109 890 € pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire 2020/2021 ainsi que pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2021/2022, sachant que ce montant sera revu en septembre 2021 selon le nombre d'élèves réellement inscrits pour cette année scolaire.

<sup>2</sup> Arrêté préfectoral du 24 février 2020 – chiffre 2021 non connu

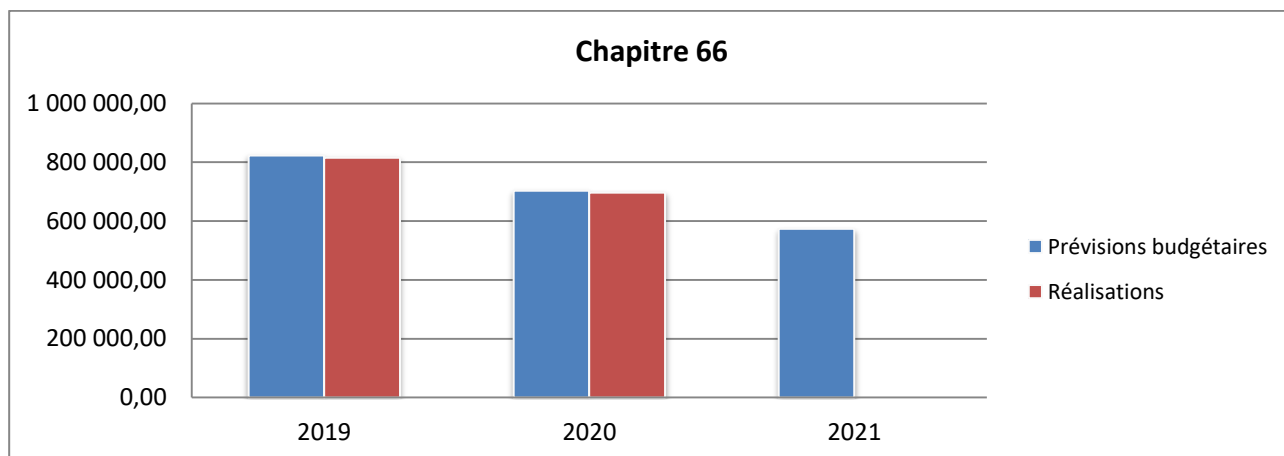
<sup>3</sup> Estimation Finance Active pour le compte de la commune

Le volume global des subventions octroyées aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2021 est de 811 140 € (voir détail exhaustif en annexe IV-B1.7 du document budgétaire) dont 170 090 € au titre de la valorisation des mises à disposition de personnel.

Sont également inscrites dans ce chapitre les dépenses relatives à la contribution aux frais de scolarisation dans une autre commune des élèves pontétiens (22 K€) ainsi qu'une somme estimative de 15 K€ relative aux éventuelles admissions en non valeurs.

### Chapitre 66 : charges financières

montant proposé au vote du conseil municipal : **573 516 €** soit -17,75% par rapport au réalisé 2020

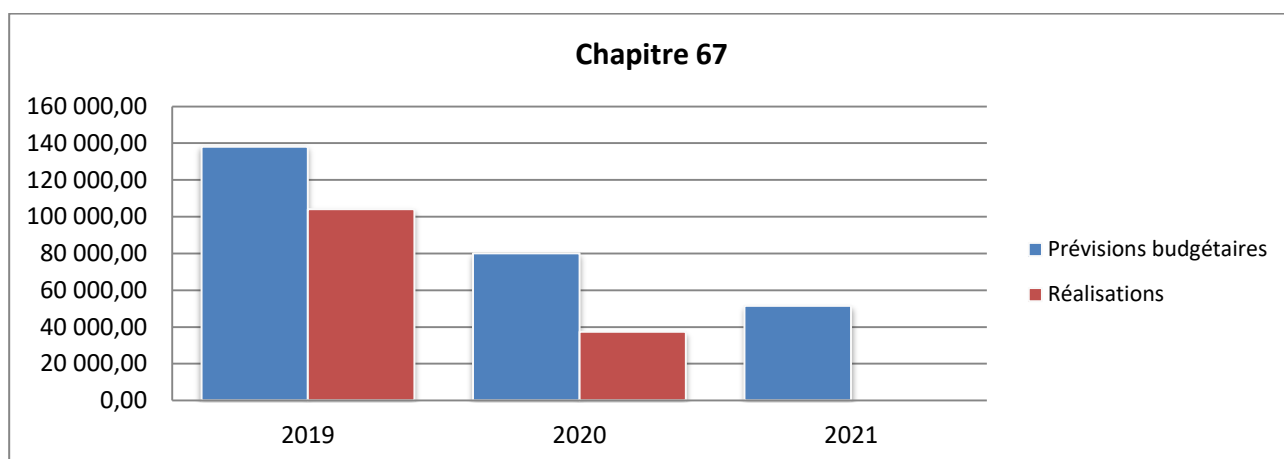


Compte tenu de l'ancienneté de la dette ce chapitre est en nette diminution. Le montant des intérêts de la dette s'élève à 603 233 €. Le coût estimatif de l'utilisation de la ligne de trésorerie est de 13 000 €.

L'ensemble des états de la dette sont présentés dans les annexes IV A2.1 à IV A2.7 du document budgétaire.

### Chapitre 67 : charges exceptionnelles

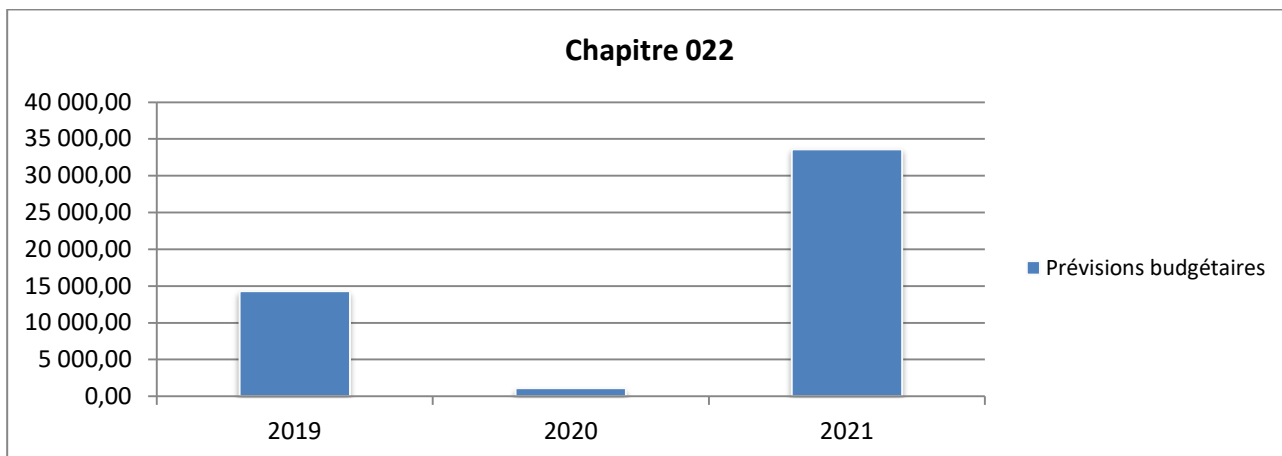
montant proposé au vote du conseil municipal : **51 405 €** soit +37,66% par rapport au réalisé 2020



Dans ce chapitre sont inscrits les crédits nécessaires aux divers remboursements de prestations payées par les usagers tels que prévus par délibérations ou fixés dans les règlements intérieurs des structures municipales (demi-pension du collège, abonnements,...), les éventuels intérêts moratoires dus par la commune pour non-respect du délai global de paiement et les annulations de titres d'exercices antérieurs.

### Chapitre 022 : dépenses imprévues

montant proposé au vote du conseil municipal : **33 592 €** soit +2990,34% par rapport au prévisionnel 2020



Ce chapitre ne comporte aucune réalisation. Ce montant ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement.

#### Opérations d'ordre

Le virement à la section d'investissement (résultat de la section de fonctionnement prévisionnel) est de **3 516 447 €**. Pour mémoire ce montant était de 3 610 456 € en 2020.

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est de **714 115 €**.

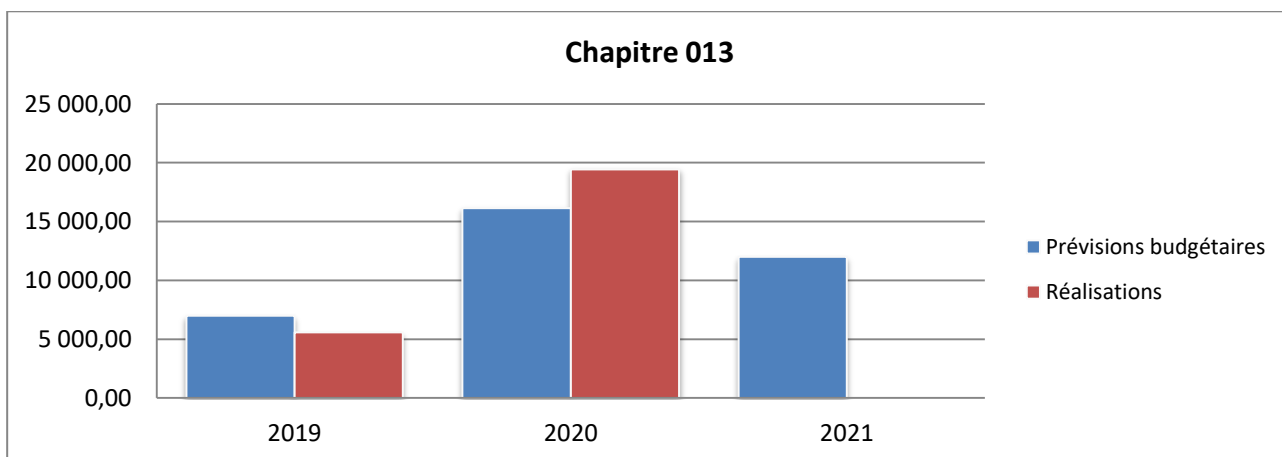
Le montant de la dotation aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation de la dette) est de **38 839 €**.

L'ensemble de ces opérations est porté en recettes de la section d'investissement.

### Recettes de la section de fonctionnement

#### Chapitre 013 : atténuation de charges

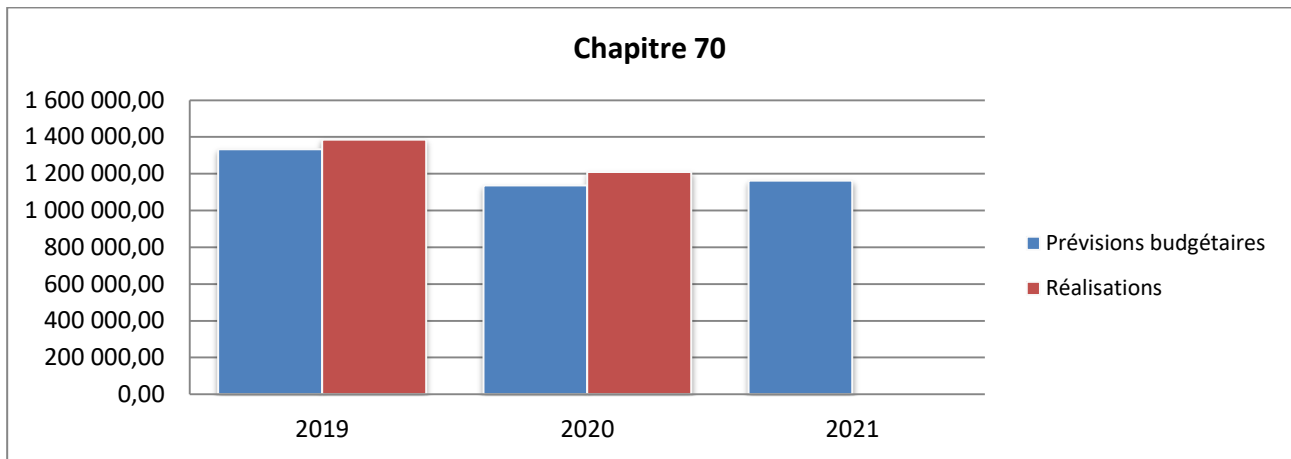
montant proposé au vote du conseil municipal : **12 000 €** soit -38,24% par rapport au réalisé 2020



Ce chapitre retrace les remboursements sur des rémunérations perçues indument ainsi que les reversements de charges sociales. En 2020, le Grand Avignon a procédé au remboursement d'une partie de la cotisation transport 2018 et 2019 payée pour des agents municipaux bénéficiant d'un logement de fonction. En 2021, seule l'année 2020 fera l'objet d'un remboursement.

#### Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses

montant proposé au vote du conseil municipal : **1 161 787 €** soit -3,89% par rapport au réalisé 2020



Les recettes affectées à ce chapitre sont principalement issues du fonctionnement des services.

L'année 2021 restera marquée par les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. En conséquence, les recettes produites par l'activité des services devraient sensiblement être identiques à celles de l'exercice 2020.

Les diverses recettes attendues sur l'exercice 2021 sont principalement :

- périscolaire (cantines, garderies, études).....191 K€,
- centres des loisirs ..... 141 K€,
- accès aux animations sportives ..... 30 K€,
- accès aux animations culturelles ..... 11 K€,
- Droits d'occupation du domaine public et autres redevances..... 110 K€,
- Concessions funéraires..... 45 K€.

Le montant du remboursement des mises à disposition de personnel se décompose comme suit :

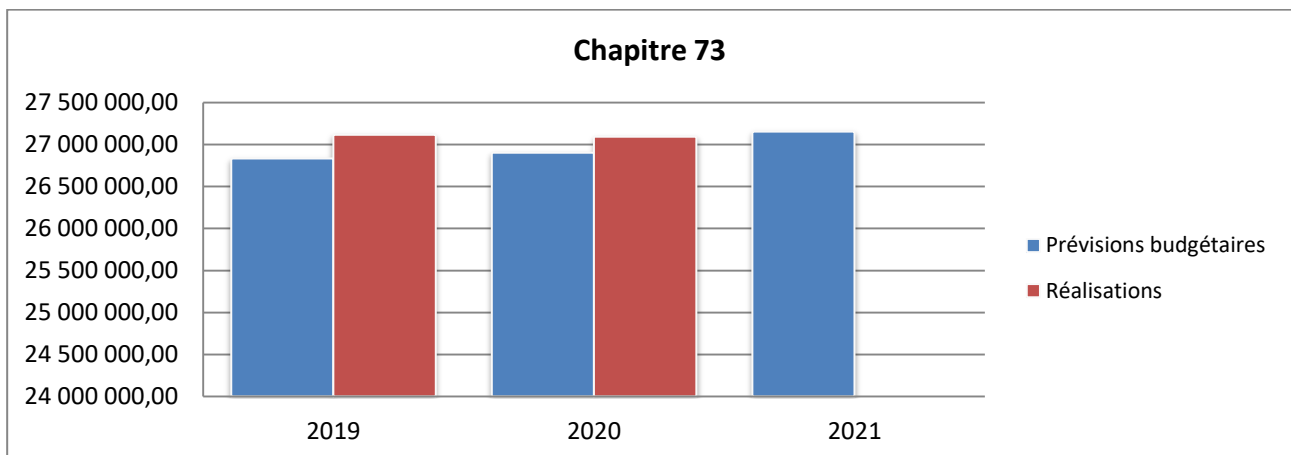
- Grand Avignon ..... 20 K€,
- CCAS..... 134 K€,
- Associations (subvention au compte 6574 équivalente)..... 170 K€.

Une somme de 175 K€ relative à l'occupation du Château de Fargues par le Grand Avignon (convention votée en Conseil Municipal le 12 décembre 2019) est inscrite dans ce chapitre.

Dans l'attente de la mise œuvre effective de l'aire d'accueil des gens du voyage, dont la compétence a été transférée au Grand Avignon, la somme ponctionnée sur l'attribution de compensation est reversée annuellement (77 K€).

### Chapitre 73 : impôts et taxes

montant proposé au vote du conseil municipal : **27 150 593 €** soit +0,23% par rapport au réalisé 2020



Le produit attendu estimé sur la fiscalité directe locale est de 12 855 852 €. Cette estimation tient compte de la réforme de la fiscalité directe locale dont la neutralité pour le bloc communal est un engagement fort du gouvernement. En effet, la disparition de la taxe d'habitation est entièrement compensée par un transfert de la part départementale de taxe foncière.

Cependant, l'état 1259 n'ayant pas encore été communiqué par les services de l'Etat, le vote des taux de la fiscalité directe locale sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal. Ils seront reconduits à l'identique (hors effet de la réforme). Une correction éventuelle du produit fiscal prévu au budget sera proposée lors de la même séance par décision modificative.

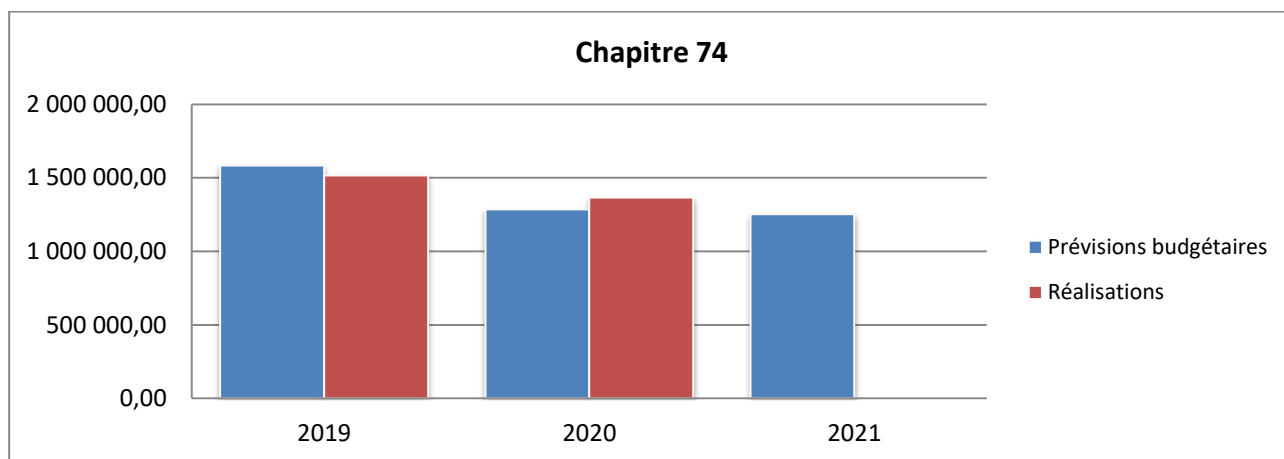
L'attribution de compensation versée par le Grand Avignon en 2021 sera identique à l'année 2020 soit d'un montant de 12 578 556 €.

Une recette provisoire de 245 434 € est inscrite au titre du reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales perçu par la commune<sup>4</sup> (+ 1 425 € par rapport au réalisé 2020).

Les produits issus de la taxe sur la consommation finale d'électricité (360 K€), de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure (520 K€) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (520 K€) sont estimatifs.

### Chapitre 74 : dotations et participations

montant proposé au vote du conseil municipal : **1 253 267 €** soit -2,40% par rapport au réalisé 2020



Les chiffres définitifs de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ne sont, à ce jour, pas encore connus. Toutefois, l'écroulement de la dotation forfaitaire devrait avoir pour conséquence la perte de cette recette en partie compensée par une hausse de la dotation de solidarité urbaine dont le montant est estimé à 420 081 € pour l'exercice 2021<sup>4</sup>.

Les allocations compensatrices, destinées à neutraliser en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale seront connues précisément lors de la communication de l'état 1259. Une somme provisoire de 575 300 € est inscrite au budget primitif 2021. Ce chiffre sera corrigé par décision modificative lors d'un prochain Conseil Municipal dès la plus proche communication de cette donnée.

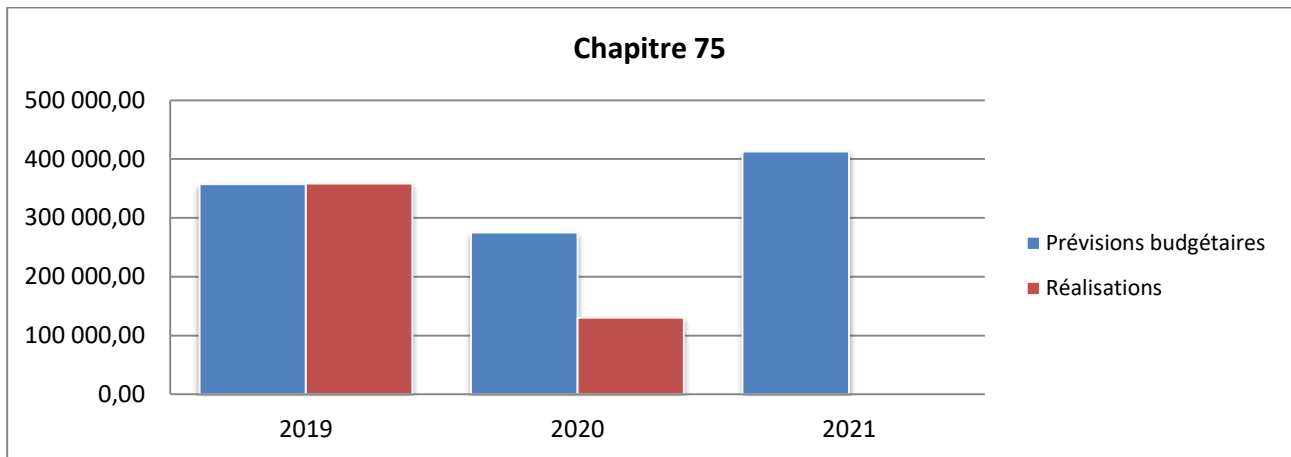
Enfin, une somme de 120 K€ est attendue au titre des participations de la caisse d'allocation familiale de Vaucluse au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs (contrat territorial globalisé et prestation de service ordinaire).

### Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

montant proposé au vote du conseil municipal **412 882 €** soit +217,57% par rapport au réalisé 2020

<sup>4</sup> Estimation Finance Active pour le compte de la commune



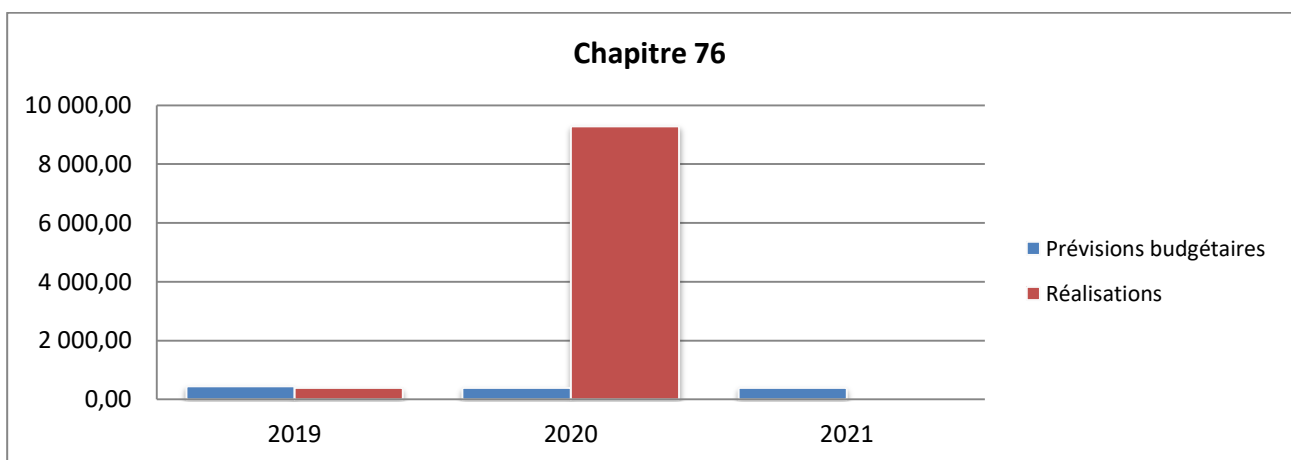


La forte variation de ce chapitre s'explique principalement par l'absence de comptabilisation du reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe office de tourisme de l'exercice 2020. En effet, l'incertitude sur le résultat définitif de ce budget annexe a retardé cette écriture comptable qui sera passée en 2021 pour un montant de 157 K€. Pour l'exercice 2021, la baisse probable du produit de la taxe de séjour devrait avoir une incidence à la baisse sur l'excédent de fonctionnement dont l'estimation est de 122 K€.

Les revenus locatifs (logements, logements de fonction, utilisation des complexes sportifs, locations de salles) représentent une somme d'environ 129 K€. La suspension des locations de salles municipales en raison du contexte sanitaire ainsi que la fin du bail commercial avec la société JAFFUEL MARIE RESTAURATION entraîne une perte de recette d'environ 20 K€.

#### Chapitre 76 : produits financiers

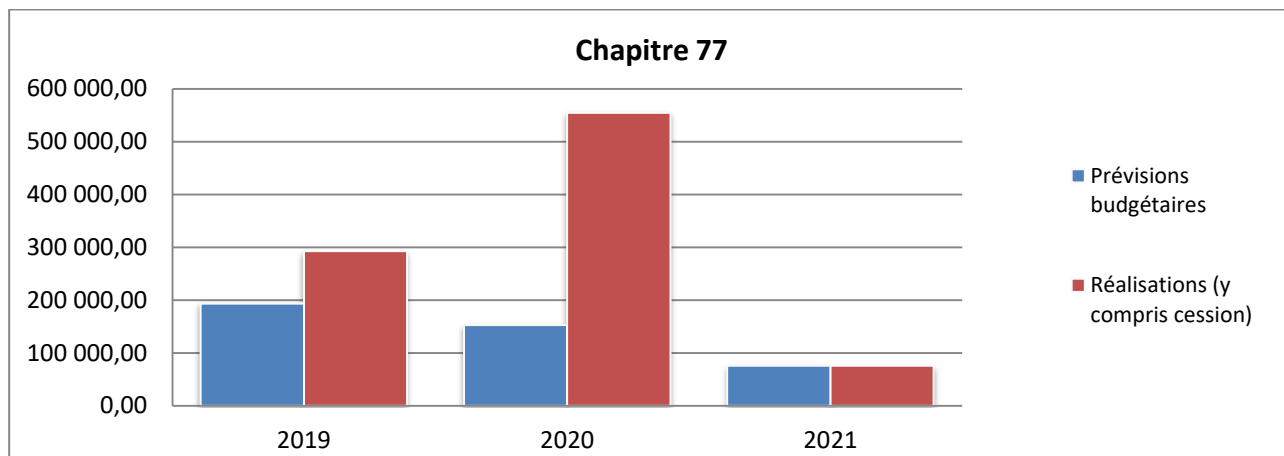
montant proposé au vote du conseil municipal : **400 €** soit -95,69% par rapport au réalisé 2020



Il s'agit des intérêts versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence au titre de parts sociales détenues par commune. Exceptionnellement, la récupération en 2020 d'une somme consignée a été productive de revenus.

#### Chapitre 77 : produits exceptionnels

montant proposé au vote du conseil municipal : **76 000 €** soit -53,82% par rapport au réalisé 2020 hors produits des cessions (pas d'ouverture de crédits)



En dehors des cessions d'immobilisation, ne faisant pas l'objet d'une ouverture de crédit, ce chapitre regroupe le montant des recouvrements après admission en non valeurs, les crédits nécessaires à l'annulation des mandats des exercices antérieurs ainsi que le montant des indemnités d'assurance.

### Opérations d'ordre

Le montant de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat est de **9 003 €** (amortissement des subventions d'investissements reçues).

Cette opération est portée en dépenses de la section d'investissement.

## Dépenses de la section d'investissement

Sont repris en dépenses de la section d'investissement le solde d'exécution négatif de l'exercice précédent (chapitre 001) d'un montant de **2 076 578,59 €** ainsi que l'ensemble des restes à réaliser de l'exercice précédent pour un montant total de **1 043 560,21 €** (le détail complet est annexé au document budgétaire).

### Dépenses d'équipement

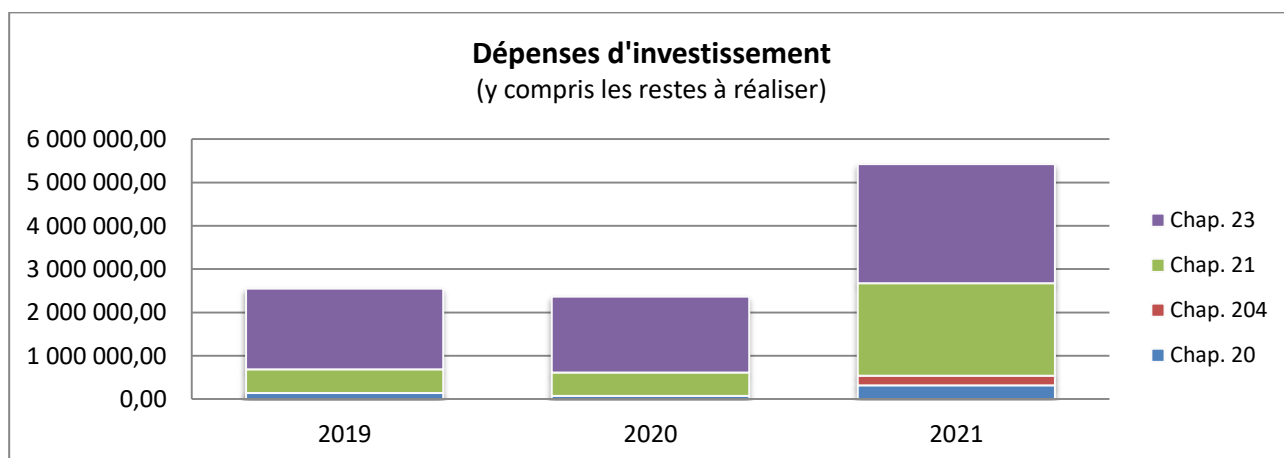
*(Hors restes à réaliser)*

- chapitre 20 « immobilisations incorporelles » ..... 268 600 €
- Chapitre 204 « subventions d'équipements versées » ..... 155 000 €
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » ..... 1 874 950 €
- Chapitre 23 « immobilisations en cours » ..... 2 081 150 €

Les opérations nouvelles inscrites dans les chapitres 20, 204 et 21 et 23 sont les suivantes :

ORIENTATION PPI	ACTIONS	MONTANT
1.1	matériels de nettoyage et de propreté	38 300
1.1	embellissement de la Ville (plantation d'arbre, mobiliers urbain)	40 000
1.2	Amélioration de la sécurité (matériel de sécurité et d'intervention)	49 000
1.2	Extension du réseau de vidéo protection	75 000
1.2	Coussins berlinois	8 000
1.3	Gestion de l'arrosage	5 000
1.6	Mise en sécurité du Château de Fargues	170 000
2.1	Révision PLU	15 000
2.1	Mise en œuvre du règlement local sur la publicité	30 000
2.13	Classement de voies dans le domaine public	14 000
2.15	Raccordement ENEDIS	70 000

2.15	Couverture DECI	20 000
2.2	Politique de la ville (subvention d'équipement)	5 000
2.4	Etude d'aménagement carrefour Pergaud	40 000
2.7	Parking face au stade d'athlétisme	150 000
3.1	Etude complémentaire au projet "Cœur de Ville"	60 000
3.2	Démolition de l'îlot "Fontenoy"	600 000
3.3	Etude pour la mise en valeur du parc Joffre	40 000
3.4	Etude sur le cheminement autour du lac	50 000
4.1	Rénovation des bâtiments scolaires	199 850
4.2	Rénovation des équipements sportifs	7 950
4.4	Agenda d'accessibilité	100 000
4.4	Remise en état des logements municipaux	30 000
4.6	Subvention d'équipement au CCAS pour la réfection de la toiture des Floralties	150 000
5.10	Changement du système de diffusion et d'enregistrement du conseil municipal	15 000
5.12	Aménagement du local CMS pour le service entretien	85 000
5.13	Création de caveaux	25 000
5.2	Création du CTM - acquisition maison RIVAREL	400 000
5.3	Nouveau site pour la bibliothèque et le service jeunesse - acquisition immeuble	660 000
5.5	Matériels informatiques - mémoire serveur, renouvel. parc et stockage	30 000
5.6 et 1.1	Renouvellement de matériels techniques	70 500
5.6	Renouvellement des véhicules	240 000
5.6	Renouvellement du mobilier des services municipaux	22 000
5.7	Acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail	11 000
5.8	Acquisition d'un module de gestion des AP/CP	12 600
6.1	Acquisition de matériels scolaires et périscolaires	117 000
6.2	Modernisation des outils informatiques scolaires - plan de relance numérique	164 500
6.3	Réfection cuisine Pergaud	400 000
6.4	Rénovation du Centre des Loisirs	157 000
Hors PPI	Frais d'insertion marchés publics	3 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 379 700</b>



#### Dépenses financières

- chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » ..... 100 000 €

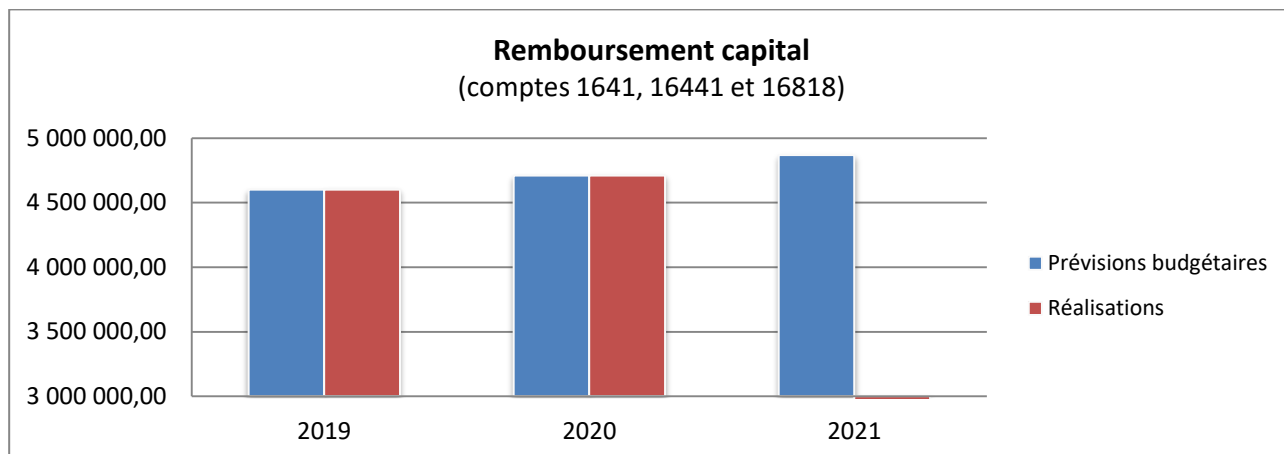
- chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » ..... 4 868 429 €

Comme prévu par délibération du 22 juin 2017, le 3<sup>ème</sup> acompte destiné à l'apurement du compte 1069 est inscrit au compte 1068 pour un montant de 100 000 €.

#### Remboursement de la dette

(Annexes IV A2.1 à IV A2.7 du document budgétaire)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant du capital restant dû (CRD) s'élève à 19 161 453,36 €, soit une dette en euros par habitant de 1 100,34 €.



Le montant du capital remboursé sur l'exercice 2021 s'élève à 4 868 429 € soit +3,41% par rapport au réalisé de l'exercice 2020.

Une somme prévisionnelle de 5 000 € est prévue au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » pour permettre la restitution des cautions des locataires qui libèreraient leur logement au cours de l'année.

#### **Opérations d'ordre**

Le montant de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat est de **9 003 €** (amortissement des subventions d'investissements reçues).

Cette opération est portée en recettes de la section de fonctionnement.

Une somme de **14 010 €** relative à des opérations patrimoniales (valorisation d'une subvention en nature et régularisation de terrains acquis à l'euro symbolique) est prévue au chapitre 041.

Cette opération est portée en recette de la section d'investissement.

### **Recettes de la section d'investissement**

#### **Recettes d'équipement**

- Chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » ..... 248 940 €

Une somme estimative de 130 000 € au titre du produit des amendes de police est inscrite au compte 1342. Cette recette, affectée aux dépenses d'amélioration de la voirie communale, fera l'objet d'une correction après notification du chiffre définitif par les services de l'Etat.

Au titre de la DSIL 2019, l'Etat a accordé une subvention de 125 000 € destinée au financement des travaux de sécurisation et de mise aux normes de la cantine Pergaud. La somme de 118 940 € inscrit au budget primitif correspond au reliquat attendu, sachant qu'un acompte a déjà été perçu en 2020.

## Emprunts nouveaux

Les dépenses d'équipement nouvellement inscrites au budget primitif 2021 seront en partie financées par un emprunt d'équilibre d'un montant prévisionnel de 2,7 M€.

### **Recettes financières**

- Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » ..... 5 119 196,53 €
  - Dont FCTVA ..... 366 000 €
  - Dont Taxe d'aménagement ..... 120 000 €
  - Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 4 633 196,53 €
- Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » ..... 5 000,00 €

Une somme prévisionnelle de 5 000 € est prévue au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » pour permettre les encaissements de caution que la commune pourrait être amenée à constater dans le cadre de nouvelles locations de logements au cours de l'année.

### **Opérations d'ordre**

Le virement de la section de fonctionnement (résultat de la section de fonctionnement prévisionnel) est de **3 516 447 €**. Ce montant était de 3 610 456 € en 2020.

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est de **714 115 €**.

Le montant de la dotation aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation de la dette) est de **38 839 €**.

L'ensemble de ces opérations est porté en dépense de la section de fonctionnement.

Une somme de **14 010 €** relative à des opérations patrimoniales (valorisation d'une subvention en nature et régularisation de terrains acquis à l'euro symbolique) est prévue au chapitre 041.

Cette opération est portée en dépense de la section d'investissement.

## **Les grands équilibres financiers**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021 prévisionnel</b>
Excédent brut de fonctionnement <i>dépenses de gestion courante - recette de gestion courante</i>	5 917 808,78	5 918 133,00	4 845 153
Ratio EBF/ Produits de gestion	19,48%	19,77%	16,16%
Epargne de gestion <i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles (hors intérêts de la dette c/66111)</i>	6 026 298,13	6 067 815,55	4 863 630
Epargne Brute ou CAF Brute <i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles</i>	5 176 675,7	5 338 769,3	4 260 398
Epargne nette ou CAF Nette <i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles - remboursement en capital de la dette</i>	576 742,7	631 072,71	-577 602
Marge d'autofinancement courant	0,98	0,98	1,02